

Association de la Région Toulousaine pour l'Enseignement des Langues Anciennes

Université Toulouse II - Jean-Jaurès
U.F.R. Lettres, Musique et Philosophie
5, allées Antonio-Machado
31058 Toulouse cedex 09

Motion : Non à la réforme du collège !
Non à la suppression d'enseignements patrimoniaux fondamentaux !

L'ARTELA-CNARELA (Association de la Région Toulousaine pour l'Enseignement des Langues Anciennes) a pris connaissance avec stupeur et indignation du projet de réforme du collège et des fiches d'entrée qui l'accompagnent : les langues anciennes (latin et grec), en effet, perdent dans le projet leur statut de disciplines à part entière régies par des programmes et horaires nationalement définis.

Le choix de rendre les langues anciennes accessibles uniquement par des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) à éclipse (sans continuité ni suivi) est inadmissible. Les langues anciennes n'ont pas attendu ce projet de réforme pour travailler en interdisciplinarité et dans le cadre des cours de latin, de grec, d'ECLA (Enseignement Conjoint des Langues Anciennes), sur des thématiques très variées, qui mettent en relation les mondes antiques et contemporains, en s'adressant à tous les élèves sans exception, avec une pédagogie sans cesse adaptée et renouvelée.

Le projet témoigne d'un mépris arrogant pour les 20% de collégiens qui choisissent cet enseignement et pour leurs parents. Plus largement, il met à mal les enseignements disciplinaires dans leur ensemble, à commencer par les langues, anciennes, vivantes et régionales. Il n'apporte aucune solution réaliste aux véritables problèmes de l'enseignement en collège, qu'il risque d'aggraver fortement, en posant des problèmes insolubles d'organisation et d'emplois du temps.

L'ARTELA-CNARELA rejette en bloc le projet et demande qu'il soit de toute urgence repris, en concertation avec les associations représentatives d'enseignants et de parents. Les langues anciennes notamment doivent rester des disciplines optionnelles, enseignées par des professeurs spécialistes, avec un programme disciplinaire et des horaires garantis nationalement.

Le ministère et le gouvernement prendraient une très lourde responsabilité en supprimant de fait, d'une manière brutale, précipitée et inconsidérée, des enseignements patrimoniaux essentiels en ce qui concerne la formation historique et critique des futurs citoyens, l'apprentissage du français, des langues vivantes et des catégories linguistiques, et l'unité culturelle de l'Europe. Une telle suppression, qui est comparable aux choix des groupes intégristes qui s'efforcent aujourd'hui, dans diverses régions du monde, d'effacer le passé culturel de leur pays, stigmatiserait pour longtemps l'obscurantisme des politiques disposés à faire un tel choix pour notre système éducatif.